

Paris, le 5 janvier 2017

Décision de la CNDP : Une nouvelle étape pour le projet Romainville / Bobigny

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers a, lors de la dernière réunion de son Comité syndical, relancé la réflexion sur la transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny en se prononçant en faveur de la saisine de la Commission nationale du débat public.

Le projet vise à adapter le centre existant aux besoins du quart nord-est du territoire métropolitain en matière de traitement des déchets et à répondre à l'objectif du Syctom de mettre fin à la mise en décharge des ordures ménagères. A ce titre, le projet prévoit notamment d'augmenter la capacité du centre de tri de collecte sélective multimatériaux, d'accueillir les biodéchets dont une partie du gisement sera transformée en compost et de recourir massivement au transport fluvial afin de réduire le trafic de poids lourds et d'améliorer la circulation sur les voiries de proximité. Une attention particulière sera portée au traitement architectural et à l'intégration urbaine de la future installation.

La CNDP, « considérant que ce projet s'inscrit dans la stratégie globale du Syctom, qu'il répond aux enjeux régionaux en matière de gestion des déchets ménagers et de développement de l'économie circulaire définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qu'il présente des enjeux sociaux et économiques à l'échelle du territoire local et que ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire local sont significatifs », a décidé le 4 janvier 2017 qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public, mais une concertation préalable, dont elle définira les modalités et en confie l'organisation au Syctom sous l'égide d'un garant, Monsieur Jacques Roudier.

Cette décision de la CNDP est une étape importante du projet, qui va permettre au Syctom de poursuivre le calendrier prévu, avec un objectif de mise en service de la nouvelle installation en 2023.

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,7 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, soit 10% du traitement des déchets ménagers en France.

Contact Presse : Sylvie Mariaud mariaud@syctom-paris.fr - 01.40.13.40.84
Patrice Furé, Directeur de cabinet du Président - fure@syctom-paris.fr - 01.40.13.17.14

